

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Sultraspot Tint (N)**

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

## 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Sultraspot Tint (N)
Numéro du produit	7872/21486
UFI	UFI: SUSP-N04G-X00S-90TV

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Spotting Agent
--------------------------	----------------

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Christeyns NV Afrikalaan 182 9000 Gent Belgium Tel: +32 9 223 38 71 info@christeyns.be
Fabricant	Cole & Wilson Ltd Nabbs Lane Chemical Works Nabbs Lane Slaithwaite Huddersfield HD7 5AT Tel: 01484 842353 info@coleandwilson.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Christeyns NV: Tel: +32 9 223 38 71 (Mon-Fri 8am-4pm)
Numéro d'appel d'urgence national	(DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar) (DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790 (CH) STIZ, tel. 145 (CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51 (AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222 worldwide: <a href="http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en">http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en</a> (FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS) (FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36 (FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977 (BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245 (ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420 (GB) NHS 111 (IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029 (CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402 (SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovního lékařstva a toxikológie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66 NHS Direct 111 (GB)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Sultraspot Tint (N)

### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 3 - H226
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement	Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

EUH208 Contient du 3-methoxypropylamine. Peut produire une réaction allergique.  
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Contient

ACÉTATE DE N-BUTYLE, Benzene sulfonic acid, 3-methoxypropylamine salt, CYCLOHEXANONE, ISOBUTYL ACETATE, 2-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane

#### Etiquetage des détergents

≥ 30% hydrocarbures aliphatiques, 15 - < 30% agents de surface anioniques, 5 - < 15% hydrocarbures aromatiques, < 5% savon

### 2.3. Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<p><b>ACÉTATE DE N-BUTYLE</b> <span style="float: right;">15-30%</span></p> <p>Numéro CAS: 123-86-4                      Numéro CE: 204-658-1                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29-0000</p>
<p><b>Classification</b></p> <p>Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336</p>
<p><b>(2-methoxymethylethoxy) propanol</b> <span style="float: right;">15-30%</span></p> <p>Numéro CAS: 34590-94-8                      Numéro CE: 252-104-2                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-XXXX</p>
<p><b>Classification</b></p> <p>Non Classé</p>

## Sultraspot Tint (N)

Benzene sulfonic acid, 3-methoxypropylamine salt		10-15%
Numéro CAS: 93858-51-6	Numéro CE: 299-282-8	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318		
CYCLOHEXANONE		10-15%
Numéro CAS: 108-94-1	Numéro CE: 203-631-1	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318		
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE		10-15%
Numéro CAS: 108-65-6	Numéro CE: 203-603-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475791-29-0000
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226		
ISOBUTYL ACETATE		5-10%
Numéro CAS: 110-19-0	Numéro CE: 203-745-1	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 - H336		
2-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane		1-3%
Numéro CAS: 67674-67-3		
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H332 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 2 - H411		
3-methoxypropylamine		<1%
Numéro CAS: 5332-73-0	Numéro CE: 226-241-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972298-23-0002
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1B - H317		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

## Sultraspot Tint (N)

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
-----------------------------	--

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Mousse. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Halon.
--------------------------------	--

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Liquide et vapeurs inflammables.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
---------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.
---	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Informez les autorités si d'importantes quantités sont impliquées. Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau.
-----------------------	--

## Sultraspot Tint (N)

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 150 ppm 710 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 940 mg/m<sup>3</sup>

#### (2-methoxymethylethoxy) propanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 308 mg/m<sup>3</sup>

\*

#### CYCLOHEXANONE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 40,8 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 20 ppm 81,6 mg/m<sup>3</sup>

#### ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 275 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 550 mg/m<sup>3</sup>

\*

#### ISOBUTYL ACETATE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 150 ppm 710 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 940 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

## Sultraspot Tint (N)

DNEL	<p>Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 859.7 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 859.7 mg/m<sup>3</sup>          Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 960 mg/m<sup>3</sup>          Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 960 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 102.34 mg/m<sup>3</sup>          Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 480 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 102.34 mg/m<sup>3</sup>          Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 480 mg/m<sup>3</sup></p>
------	---

PNEC	<p>- eau douce; 0.18 mg/l          - Sédiments (eau douce); 0.981 mg/kg          - Sédiments (eau de mer); 0.981 mg/kg          - eau de mer; 0.018 mg/l          - Station d'épuration des eaux usées; 35.6 mg/l          - Sol; 0.0903 mg/kg</p>
------	--

(2-methoxymethylethoxy) propanol (CAS: 34590-94-8)

DNEL	<p>Travailleurs - Cutanée; : 65 mg/kg bw/day          Population en général - Orale; : 1.67 mg/kg bw/day          Population en général - Inhalatoire; : 37.2 mg/m<sup>3</sup>          Population en général - Cutanée; : 15 mg/kg bw/day          Travailleurs - Inhalatoire; : 100 mg/m<sup>3</sup></p>
------	--

PNEC	<p>- Station d'épuration des eaux usées; 4168 mg/l          - eau douce; 19 mg/l          - Sol; 2.74 mg/kg          - eau de mer; 1.9 mg/l          - Sédiments (eau douce); 70.2 mg/kg dw          - Eau; 190 mg/l          - Sédiments (eau de mer); 7.02 mg/kg dw</p>
------	---

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés** Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.

**Protection des yeux/du visage** Safety glasses with side-shields (EN 166).

**Protection des mains** Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinylidène/polyéthylène (PVDC/PE).

**Autre protection de la peau et du corps** Wear suitable protective clothing (EN14605). Long sleeved protective clothing

**Mesures d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type AX. Filtre à gaz, type B. Filtre à gaz, type E. Filtre à gaz, type K.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Liquide.

## Sultraspot Tint (N)

Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 7 - 8
Point d'éclair	34°C
Densité relative	0.89-0.95 @ 20°C
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.

### 9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.
------------	---

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Eviter les conditions suivantes: Oxydants. Réducteurs. Chaleur, étincelles, flammes. Eviter le contact avec des produits inflammables/combustibles.
--------------------	---

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.
--------------------------------------	---

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter le contact avec les oxydants puissants.
---------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Réducteurs. Oxydants.
------------------------	-----------------------

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
-------------------------------------	--

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

Indications (DL <sub>50</sub> orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------------	--

ETA orale (mg/kg)	3 750,94
-------------------	----------

#### Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL <sub>50</sub> cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

ETA cutanée (mg/kg)	8 252,06
---------------------	----------

#### Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL <sub>50</sub> inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

ETA inhalation (gaz ppm)	33 758,44
--------------------------	-----------

ETA inhalation (vapeurs mg/l)	71,75
-------------------------------	-------

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	11,25
--	-------

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

## Sultraspot Tint (N)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Essais de génotoxicité - in vivo	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	
Exposition unique STOT un	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>	
Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Inhalation</b>	
Inhalation	Les vapeurs de ce produit peuvent être dangereuses par inhalation. Les vapeurs ont un effet narcotique. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
<b>Ingestion</b>	
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	
Contact cutané	Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	
Contact oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
<b>Dangers chroniques et aigus pour la santé</b>	
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermate légère, éruption cutanée allergique. Nocif en cas d'ingestion.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### ACÉTATE DE N-BUTYLE

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> 23,4 vapeurs mg/l)

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 23,4

#### (2-méthoxyméthylethoxy) propanol

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> 5 001,0 mg/kg)

Espèces Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée



## Sultraspot Tint (N)

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub>  
mg/kg) 5 001,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5 001,0

### CYCLOHEXANONE

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### 2-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

### 3-methoxypropylamine

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### 12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

### Informations écologiques sur les composants

#### ACÉTATE DE N-BUTYLE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 heures: 18 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)  
CL<sub>50</sub>, 24 heures: 54 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés  
aquatiques CE<sub>50</sub>, 48 heures: 44 mg/l, Daphnia magna  
CL<sub>50</sub>, 24 heures: 24 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes  
aquatiques CE<sub>50</sub>, 72 heures: 647.7 mg/l, Scenedesmus subspicatus

Toxicité aiguë -  
microorganismes EC10, 16 heures: 115 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA

#### (2-methoxymethylethoxy) propanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 hours: >100 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés  
aquatiques CE<sub>50</sub>, : >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes  
aquatiques CL<sub>50</sub>, : >100 mg/l, Algues

## Sultraspot Tint (N)

Toxicité aiguë -  
microorganismes  $CE_{50}$ , : >100 mg/l, Bacteria

2-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson  $CE_{50}$ , 96 heures: 1-10 mg/l, Poisson d'eau douce  
 $CE_{50}$ , 48 heures: 1-10 mg/l, Daphnia (water flea)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Éliminer le contenu/réceptacle selon les réglementations locales.

EURAL Code

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1123

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) BUTYL ACETATE, mixture

Nom d'expédition (IMDG) BUTYL ACETATE, mixture

Nom d'expédition (ICAO) BUTYL ACETATE, mixture

Nom d'expédition (ADN) BUTYL ACETATE, mixture

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Étiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

## Sultraspot Tint (N)

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (D/E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision Revision is due to addition of UFI number

Date de révision 10/06/2021

Révision 12

Remplace la date 21/12/2020

Numéro de FDS 7872/21486

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient du 3-méthoxypropylamine. Peut produire une réaction allergique.